



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 26 : Développement économique du transport aérien

PROPOSITION DE MISE AU POINT D'INDICATEURS DE SUIVI NORMALISÉS VISANT À PROMOUVOIR LA CONCURRENCE LOYALE DANS LE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

(Note présentée par la République de Corée)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note propose que des indicateurs de suivi normalisés soient mis au point afin de garantir des conditions de concurrence loyale dans le secteur du transport aérien international. À la suite de la note précédente que la République de Corée avait présentée à la 40^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (A40-WP/388, EC/33), dans laquelle elle soulignait l'importance de maintenir une concurrence loyale conformément au Plan mondial de transport aérien (GATP), la présente note souligne qu'il faut disposer d'outils normalisés au niveau international pour promouvoir la concurrence loyale tout en garantissant le bien-être des consommateurs. L'OACI et ses États membres sont invités à considérer la possibilité de mettre au point des indicateurs normalisés afin de mieux suivre et de renforcer la libéralisation du transport aérien, tout en assurant la protection des consommateurs et le développement durable des marchés.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- demander à l'OACI d'envisager d'entreprendre l'élaboration d'indicateurs de suivi normalisés permettant d'évaluer objectivement la concurrence loyale sur l'ensemble des marchés ;
- prier les États membres de faire part de leurs meilleures pratiques et de leur expérience concernant l'application de ces indicateurs ;
- demander à l'OACI d'examiner la possibilité d'intégrer ces outils dans les révisions futures du GATP ou du document d'orientation connexe.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A40-WP/388-EC/33, <i>Enhancing Fair Competition and Safeguards for the Sustainable Growth of International Air Transport</i> (Renforcer la concurrence loyale et les mécanismes de sauvegarde pour assurer la croissance durable du transport aérien international) (en anglais seulement)

1. INTRODUCTION

1.1 La libéralisation du transport aérien international, qui est promue par le Plan mondial de transport aérien de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), contribue considérablement à améliorer l'accès aux marchés, à renforcer la connectivité et à procurer de meilleurs avantages aux consommateurs.

1.2 La République de Corée n'a cessé d'appuyer les efforts menés par l'OACI pour favoriser une croissance équilibrée du transport aérien international. La Corée a présenté à cet égard, à la 40^e session de l'Assemblée, la note A40-WP/388 pour souligner l'importance de la concurrence loyale et des mécanismes de sauvegarde.

1.3 Les changements survenus récemment sur le marché coréen du transport aérien, en particulier la réalisation d'une importante fusion de transporteurs à service complet et la consolidation prévue des transporteurs à faibles coûts, ont suscité des inquiétudes quant à la mise en place d'une structure de marché monopolistique et à la réduction du bien-être des consommateurs, faisant apparaître qu'il est urgent de renforcer la protection des consommateurs.

1.4 Ces changements importants intervenus sur le marché coréen du transport aérien témoignent d'une tendance mondiale plus large et montrent qu'il est nécessaire pour les États membres et l'OACI de réfléchir ensemble aux moyens d'assurer une concurrence saine tout en sauvegardant les intérêts des consommateurs.

2. INITIATIVES POUR ÉVALUER L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS RÉCENTS

2.1 La République de Corée a lancé des initiatives de recherche et adopté des politiques afin d'évaluer l'incidence des changements récents sur le marché du transport aérien international de passagers. Il s'agit notamment d'évaluer comment le bien-être des consommateurs et la dynamique de la concurrence ont évolué à la suite des fusions des compagnies aériennes, tout en proposant des mesures pour soutenir à la fois la concurrence loyale et la protection des consommateurs.

2.2 L'indice Herfindahl-Hirschman (IHH) a été un outil essentiel dans cette évaluation. Il s'agit d'un indice de concentration du marché reconnu à l'échelle internationale et largement utilisé dans tous les secteurs. Associé à des mesures du surplus du consommateur, et compte tenu de l'élasticité des revenus et des prix, l'indice permet de broser un tableau général du contexte concurrentiel et de ses incidences pour les passagers et fait ressortir la nécessité de suivre les marchés du transport aérien pour s'assurer qu'ils demeurent équitables.

3. LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'INDICATEURS DE SUIVI NORMALISÉS

3.1 Compte tenu de l'évolution du marché mondial du transport aérien, caractérisée par des alliances nombreuses centrées sur le transport aérien et des fusions ou privatisations de transporteurs financés par l'État, il faut des outils robustes pour évaluer le caractère équitable du marché.

3.2 En l'absence d'indicateurs de suivi internationaux normalisés, il est difficile pour les États membres d'évaluer objectivement les effets de l'évolution des marchés sur la concurrence loyale et les conséquences pour les consommateurs. Pour favoriser la mise en place d'un marché mondial du transport aérien plus équitable et libéralisé, il est impératif de mettre au point des outils qui permettent d'effectuer

des comparaisons internationales solides, pour que les États membres puissent prendre des décisions judicieuses sur les politiques à suivre, en se fondant sur des données probantes.

3.3 En facilitant la mise au point de tels indicateurs, l'OACI peut aider les États membres à concevoir des politiques équilibrées et alignées sur les objectifs de libéralisation, de concurrence loyale et de développement durable du Plan mondial de transport aérien (GATP).

3.4 L'expérience de la République de Corée confirme que les décisions sur les politiques à suivre ne peuvent pas reposer uniquement sur des modèles issus de la recherche. Cependant, la normalisation de ces outils sous l'égide de l'OACI peut en élargir l'applicabilité et en renforcer la cohérence.

3.5 L'adoption d'un cadre fondé sur l'IHH et adaptable aux contextes internationaux et nationaux peut aider les États membres à suivre l'évolution de la concentration du marché, à évaluer les effets sur les tarifs, la fréquence des services et la connectivité aérienne, et à apprécier les variations du surplus et de la satisfaction du consommateur.

3.6 Ces indicateurs ne serviraient pas à des fins réglementaires à proprement parler, mais constitueraient plutôt les fondements empiriques nécessaires pour éclairer les décisions des autorités nationales, tout en permettant à l'OACI de faciliter le dialogue et la coordination dans la perspective des politiques à adopter.

4. HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE L'OACI

4.1 La proposition de mettre au point des indicateurs de suivi normalisés est bien alignée sur les objectifs du GATP, en particulier parce qu'ils contribueraient à promouvoir des marchés équitables et ouverts, à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, à améliorer la transparence des indicateurs de performance du marché et à protéger le bien-être des consommateurs dans un marché de transport aérien libéralisé. Elle est également conforme à la volonté qu'a l'OACI de fournir un soutien technique et des orientations stratégiques à ses États membres pour gérer les nouveaux défis auxquels fait face le secteur de l'aviation.

5. CONCLUSION

5.1 La République de Corée réaffirme son soutien au GATP de l'OACI et appelle au renforcement de la coopération mondiale pour faire en sorte que la libéralisation conduise à une croissance durable et équitable.

5.2 La République de Corée est prête à mettre à disposition son expérience technique et ses connaissances fondées sur des données pour contribuer à l'avancement collectif de cette initiative.